

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1973)
Heft: 209

Artikel: Le MPF dans une chausse-trape
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1027444>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

FRIBOURG

Le MPF dans une chausse-trape

En 1967, le Mouvement populaire des familles déposait une initiative pour le droit au logement qui recueillit, trois ans plus tard, un succès considérable même si elle n'obtint pas la majorité. Les préoccupations sociales de ce mouvement sont bien connues et forcent l'adhésion sur plus d'un point. Qu'on nous permette de rappeler que dans le canton de Fribourg, le MPF avait recueilli 5022 signatures en 1967 et l'avait emporté lors de la votation populaire de 1970 par 9058 voix contre 7208.

Ces résultats méritent d'être comparés avec ceux (officieux) du référendum lancé cet été par le même MPF contre la loi fiscale cantonale récemment adoptée.

Au dire des référendaires, ces derniers auraient obtenu environ 2500 signatures (sur les 6000 nécessaires) sous réserve de la vérification des communes. Le but du référendum est

simple et correspond à l'éthique sociale du mouvement : allocations familiales exonérées d'impôts et imposition du revenu de la femme mariée non pas selon le taux du revenu total du couple, mais correspondant à celui des deux revenus qui est le plus élevé. Nous avons déjà expliqué dans un précédent numéro (voir DP 191) pourquoi nous rejetions ce référendum. Ce qui nous surprend aujourd'hui, ce sont les limites fragiles du résultat obtenu dans la cueillette des signatures.

L'appel du MPF n'a été reçu ni par ses relais traditionnels (Parti socialiste, cartel syndical) ni par la grande masse des locataires qui avaient signé l'initiative pour le logement. Faut-il en déduire que, contrairement à ce qu'affirme le MPF, les bas revenus ne se considèrent pas comme injustement frappés par la nouvelle loi fiscale, ou, ce qui serait plus grave, qu'ils ont très peu de moyens pour se faire entendre ? Espérons toutefois que le MPF, lucide, ne cherchera ni n'obtiendra l'alliance des éléments les plus conservateurs qui eux aussi, ont lancé deux référendums contre la loi fiscale.

Cette austérité extrême s'explique facilement : après le refus par le peuple du Collège Henry-Dunant et l'opposition à l'enseignement qui apparut alors, l'exécutif, soucieux d'éviter un nouveau désaveu, construit des écoles réduites au strict nécessaire : des baraques à enseigner, incommodes à vivre, laides à voir. Le triomphe des partisans politiques du référendum est donc total.

Un recul

Les conséquences du vote populaire ne s'arrêtent pas là : la construction en série imposera le même dénuement, la même laideur au collège suivant. Le recul doit être noté : après une dizaine d'années durant lesquelles les constructions publiques dans leur nombre comme dans leur architecture ont essayé de répondre au besoin des usagers, on revient à la pratique des gouvernements radicaux-libéraux des années 50 : construire le moins possible et des baraquements si l'on y est obligé.

Importance du lieu

L'architecture n'est pas tout. On s'est plaint de voir nos écoles rester vides le soir. Pour les utiliser comme maison de quartier ou de village il faudrait qu'elles soient situées à un endroit relativement accessible. Le collège de Collonge-Bellerive est à 500 m du village, car l'Etat disposait d'un terrain disponible à cet endroit. Ce phénomène aussi est général ; l'absence de terrains, l'absence de politique d'achat font que des quartiers entiers comme la Jonction et les Eaux-Vives n'ont pas de Cycles d'orientation et que les enfants de douze à quinze ans qui les fréquentent doivent se rendre hors de la ville.

Pendant ce temps, les banques se multiplient. Une seule consolation : leur richesse prétentieuse aboutit à une laideur plus grande encore : voir le nouveau siège de l'UBS ou, dans un secteur proche, l'ex-hôtel de Russie reconstruit par la Zurich. Genève embellit.

A nos lecteurs

En ce début d'année, à l'heure des bonnes résolutions, une suggestion de la rédaction-administration de DP au lecteur aux prises avec son besoin de perfection annuel : payer son abonnement à DP, c'est un premier pas vers une bonne conscience durable.

P.S. — Pour des raisons impératives de délais rédactionnels, la rubrique hebdomadaire « La semaine dans les kiosques alémaniques » ne paraît pas cette semaine.

GENÈVE

Henry-Dunant, deuxième victoire

Un couloir de 45 m de long et de 2 m 60 de large ; des dégagements, des halls, des lieux de rencontre qui diminuent comme une peau de chagrin ; une isolation phonique réduite au minimum ; des façades où le nombre des structures porteuses est si grand que l'architecte ne dispose plus d'aucune liberté et se voit obligé d'aligner ses fenêtres en série sans la moindre recherche ; tel est le nouveau collège (Cycle d'orientation) que le canton de Genève va construire sur la rive gauche du lac à Collonge-Bellerive.